Qu'avons-nous obtenu en un siècle?

Un regard rétrospectif de l'association medical women switzerland (mws)

Marianna Bodenmann-Zanetti
Membre du comité mws

Adelheid Schneider-Gilg
Présidente du comité mws

Les premières femmes médecins diplômées en Suisse se sont battues pour être non seulement reconnues par la société, mais aussi et surtout par leurs homologues masculins. A l'époque, ceux-ci ne permettaient pas aux femmes de participer aux sessions de formation postgraduée ou aux débats d'experts – une manière d'exercer leur pouvoir. Loin de se laisser intimider, les femmes en ont profité pour prendre leur destin en main. C'est ainsi qu'en 1922 est née l'Association des femmes médecins suisses (aujourd'hui medical women switzerland, mws).

Depuis que Marie Heim-Vögtlin, première femme médecin suisse, a obtenu son diplôme en 1874, le nombre de diplômées en médecine n'a cessé d'augmenter, malgré des vents contraires, pour atteindre environ 12% dans les années 1950. Une fois leur sésame en poche, la plupart des femmes, avec ou sans enfants, se sont installées en cabinet afin d'être plus libres dans leur manière de pratiquer et dans le choix du taux de travail. Le temps partiel, en particulier dans le cadre de la formation postgraduée, et la conciliation entre vie professionnelle et vie de famille étaient tabous à l'époque. Les rares femmes qui faisaient carrière, à l'exemple de la fondatrice de la «Pflegerinnenschule» de Zurich, étaient l'exception.

Dans les années 1970, les médecins assistantes principalement ont fait pression pour pouvoir accomplir leur formation postgraduée au moins en partie à temps partiel. Le comité et les membres de la mws se sont engagés à différents niveaux pour soutenir cette initiative notamment en publiant des articles sur les difficultés à concilier formation postgraduée et famille. La Réglementation pour la formation postgraduée (RFP) a fort heureusement été révisée en 1982 et la moitié de la formation postgraduée réglementaire pouvait désormais se faire à temps partiel à au moins 50%. Les sociétés de discipline médicale ont rapidement adapté leur programme de formation en conséquence.

Dans les années 1980, Ursula Ackermann, professeure de médecine sociale et préventive à Bâle et présidente des femmes médecins suisses, s'est engagée sans relâche pour que la nouvelle Réglementation pour la formation postgraduée soit appliquée et aboutisse à la création de postes à temps partiel dans les hôpitaux. Elle ne cacha donc pas son enthousiasme lorsque qu'en 1984, deux médecins hommes (!) firent part de leur expérience de job sharing dans le *Bulletin des médecins suisses*, car cela prouvait que tels modèles étaient viables en Suisse aussi.

Depuis 2005, plus de femmes que d'hommes terminent leurs études de médecine (en 2019: 58% de femmes et 42% d'hommes). Aujourd'hui, ce ne sont pas seulement les femmes mais aussi les hommes qui souhaitent accomplir une partie de leur formation postgraduée à temps partiel. En 2015, c'était le cas de 42% des médecins assistantes et de 25% des médecins assistants. Malheureusement, les postes à temps partiel sont encore trop rares; les motifs invoqués concernent souvent le suivi et l'administration, mais impossible de savoir s'il s'agit des vraies raisons.

La nouvelle Réglementation pour la formation postgraduée de 2020 permet désormais d'accomplir la totalité de la formation postgraduée à temps partiel et autorise même jusqu'à 12 mois de formation postgraduée à des taux allant de 20 à 49%. Après des années de lutte, le but est ainsi théoriquement atteint, même si en réalité, il manque malheureusement toujours des postes à temps partiel dans toutes les disciplines.

Hormis la formation postgraduée, les femmes médecins se sont attaquées à d'autres problématiques spécifiques telles que le «plafond de verre»: pourquoi y a-t-il toujours si peu de femmes dans les échelons hiérarchiques les plus élevés, dans la recherche scientifique ou dans la politique professionnelle?

Cette question n'est pas spécifique à la Suisse: on la retrouve partout en Occident. Et, pour être honnête, elle n'est pas uniquement due au fait que les hiérarchies sont majoritairement masculines (fait que nous remettons évidemment en question), mais nous concerne aussi nous les femmes: nous devons oser assumer des responsabilités et nous fixer des objectifs ambitieux!

En conclusion, nous avons déjà obtenu beaucoup d'améliorations, mais le chemin à parcourir est encore long. Continuons donc à nous battre pour défendre nos droits et assumer nos devoirs!

BULLETIN DES MÉDECINS SUISSES – SCHWEIZERISCHE ÄRZTEZEITUNG – BOLLETTINO DEI MEDICI SVIZZERI 2020;101(45):1516 EMHMedia

Published under the copyright license "Attribution – Non-Commercial – NoDerivatives 4.0". No commercial reuse without permission. See: http://emh.ch/en/services/permissions.html